Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique

Direction Générale des Impôts

N°19/RB/DPIE/2026

المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية والنجاعة العمومية

المديرية العامة للضرائب

Avis d'achat par Bon de Commande

N° 32 /2026/DPIE

Travaux d'aménagement du hall d'accueil de la Direction Provinciale des Impôts d'El Jadida

Le Sous-Ordonnateur Suppléant de la Direction Provinciale des Impôts d'El Jadida procède à l'achat par bon de commande des travaux objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et du chapitre VIII (articles 43 à 45) de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

1. OBJET DE L'AVIS

Le présent avis a pour objet la réalisation des **travaux d'aménagement du hall d'accueil de la Direction Provinciale des Impôts d'El Jadida**, y compris la fourniture et la pose d'un **box de préaccueil filtrant** à l'entrée de l'administration, tels que décrits dans la fiche descriptive du projet cible et quantifiés dans le bordereau des prix-détail estimatif joints au présent avis.

2. CONSISTANCE ET FINALITÉ DE LA MISSION

2.1. Situation actuelle

Le hall d'accueil présente aujourd'hui les limites suivantes :

- un comptoir linéaire continu, qui ne distingue pas clairement les fonctions d'accueil ;
- des postes de travail peu individualisés ;
- une circulation des usagers à rendre plus lisible ;
- une confidentialité des échanges à renforcer.

2.2. Organisation cible

Les travaux ont pour finalité de transformer le hall actuel en un **espace d'accueil fonctionnel, lisible et confidentiel**, conformément à la projection illustrative (page 4) de la fiche descriptive du projet cible :

- **quatre (4) guichets avant**, numérotés de 1 à 4, en façade publique, séparés par des cloisons à partie haute vitrée assurant la confidentialité des échanges ;
- **quatre (4) box de travail arrière** alignés, dont le comptoir arrière forme une façade continue côté couloir, sans accès frontal ;
- **deux (2) bureaux latéraux de chefs de bureau**, de part et d'autre du hall, à cloisons vitrées en partie haute ;
- une **entrée publique centrale** unique, située entre les guichets 2 et 3, ouvrant sur un **couloir central de circulation maintenu libre** ;
- des **accès distincts pour le personnel** : accès arrière latéraux, sans traversée du comptoir arrière.

La projection et le plan d'implantation de la fiche sont indicatifs (rubrique 4).

2.3. Objectifs de qualité attendus

L'aménagement doit répondre aux objectifs suivants :

Objectif	Résultat attendu
Confidentialité	Postes séparés ; écrans et documents protégés de la vue des autres usagers.
Confort et ergonomie	Postes de travail ergonomiques et ambiance de travail apaisée.
Accessibilité	Cheminement accessible jusqu'aux postes et à l'attente assise ; un poste d'accueil adapté aux personnes à mobilité réduite.
Signalétique	Repérage clair des services et des postes, cohérent avec le préaccueil et le dispositif existant de gestion de file d'attente.
Acoustique	Réduction des bruits et de la réverbération.
Câblage intégré	Câblage électrique et informatique intégré au sol et protégé, desservant les postes de travail du hall.
Éclairage	Lumière naturelle favorisée et éclairage adapté à l'implantation des postes.
Aération et climatisation	Aération et climatisation adaptées, après vérification technique préalable des installations existantes.
Continuité du service	Travaux phasés, maintien du service au public et d'un cheminement sécurisé pendant toute la durée du chantier ; maintien des équipements de sécurité incendie.

2.4. Box de préaccueil filtrant

Un **box de préaccueil filtrant** est prévu **à l'entrée de l'administration, en amont du hall d'accueil**. Il assure l'orientation initiale des usagers, la régulation des flux et le premier filtrage des demandes, sans gêner les cheminements.

Ce box se situe **hors du périmètre du hall** et n'est donc **pas représenté sur le plan intérieur** de la fiche descriptive. Il fait l'objet d'une prestation distincte au bordereau des prix-détail estimatif (« prestation hors périmètre du plan intérieur »). **Dimensions : 2,40 m × 2,00 m × 2,00 m**, y compris alimentation électrique, raccordement informatique et éclairage du box. Son emplacement est validé par l'Administration après relevé.

3. DÉSIGNATION DES PRESTATIONS / DES LOTS

Les travaux comprennent les lots suivants. Le détail des ouvrages, les unités et les quantités figurent au bordereau des prix-détail estimatif annexé au présent avis.

Lot	Intitulé du lot
1	Installation, protection du site, phasage et maintien du service au public
2	Relevé contradictoire, études d'exécution et validation avant travaux
3	Dépose sélective et démolition partielle
4	Reprises de maçonnerie, enduits, sols et peintures
5	Tranchées, réservations et câblage électrique et informatique intégré au sol
6	Guichets, box, cloisons, entrée, portes et retours
7	Alimentation des postes de travail
8	Éclairage, aération et climatisation
9	Acoustique, signalétique, accessibilité, nettoyage, essais et réception
10	Équipements de sécurité incendie
11	Prestation hors périmètre du plan intérieur : box de préaccueil filtrant à l'entrée de l'administration

4. PIÈCES JOINTES AU PRÉSENT AVIS

Conformément à l'article 43 de l'arrêté n° 1692-23 précité, les documents suivants sont joints au présent avis afin de préciser les besoins de l'Administration :

1. **Annexe 1 — Bordereau des prix-détail estimatif (BPDE) détaillé** (fichier Excel). Le bordereau constitue **la référence pour le chiffrage**. Les concurrents établissent leur devis sur la base des numéros de prix, des désignations, des unités et des quantités qui y figurent, sans modification, ajout, suppression ni regroupement de postes.
2. **Annexe 2 — Fiche descriptive du projet cible d'aménagement du hall d'accueil.** Elle présente la situation actuelle et **l'organisation fonctionnelle recherchée**. La projection illustrative, le plan d'implantation et les cotes qui y figurent sont **indicatifs** : ils sont vérifiés par relevé contradictoire sur site et validés par l'Administration avant toute exécution. Aucune fabrication ne peut être engagée avant la validation des plans d'exécution.

5. LIEU ET DÉLAI D'EXÉCUTION

Lieu d'exécution : hall d'accueil et entrée de l'administration, siège de la Direction Provinciale des Impôts d'El Jadida, Cité Plateau, rue Al Farabi, El Jadida.

Délai d'exécution : dix (10) jours calendaires, à compter de la date de la date d'attribution du bo, de commande

6. VISITE DES LIEUX

Une **visite des lieux est recommandée** avant l'établissement des devis, afin de permettre aux concurrents de prendre connaissance de l'état du hall, des contraintes d'exécution et de maintien du service au public, ainsi que de l'emplacement prévu pour le box de préaccueil filtrant. La visite n'est pas une condition d'admission des devis.

- **Prise de rendez-vous :** auprès de **M. CHFIRA Marouane Chef de Bureau Des Ressources Humaines et du Budget** , par téléphone au 06 74 61 57 77 ou par courrier électronique à l'adresse **SecBDE-Jadida@tax.gov.ma**.
- **Lieu :** siège de la Direction Provinciale des Impôts d'El Jadida, Cité Plateau, rue Al Farabi, El Jadida.
- **Période :** sur rendez-vous, avant la date et l'heure limites de réception des devis.

7. CAUTION PROVISOIRE

Le soumissionnaire intéressé est tenu de constituer une caution d'un montant de **cinq mille dirhams (5 000,00 DH)** avant la date et l'heure limites de réception des devis.

Le justificatif de la caution doit être transmis à la Direction Provinciale des Impôts d'El Jadida, dans le même délai, par tout moyen de communication permettant d'en établir la réception, y compris par courrier électronique à l'adresse suivante : **SecBDE-Jadida@tax.gov.ma**.

8. CONFIRMATION DE L'OFFRE ET SOUS-DÉTAIL DES PRIX

Règle réglementaire — confirmation de l'offre. Conformément à l'article 45 de l'arrêté n° 1692-23, le concurrent ayant présenté le devis le moins-disant est invité, par le portail des marchés publics, à confirmer son offre par lettre signée électroniquement dans un délai de vingt-quatre (24) heures. À défaut de confirmation, la même invitation est adressée au concurrent classé suivant.

Demande du Maître d'Ouvrage — sous-détail des prix. Distinctement de cette confirmation, le concurrent invité à confirmer son offre remet, avant l'attribution du bon de commande et au plus tard avec sa confirmation, un **sous-détail des prix** conforme à la structure et aux postes du bordereau des prix-détail estimatif joint (fichier Excel). Ce sous-détail comporte, **pour chaque numéro de prix**, la décomposition du prix unitaire en :

- **fournitures et matériaux** ;
- **main-d'œuvre** ;
- **moyens d'exécution** ;
- **frais nécessaires** à l'exécution.

Il est présenté dans l'ordre des lots et des numéros de prix du bordereau, avec les mêmes désignations, unités et quantités. Le total de la décomposition de chaque prix est égal au prix unitaire porté au devis. Le sous-détail ne modifie ni le bordereau, ni les prix unitaires, ni le montant du devis, et ne comporte aucun poste ajouté, supprimé ou regroupé.

9. EXIGENCES TECHNIQUES ET CONTRACTUELLES

- **Relevé contradictoire préalable :** aucun commencement des travaux n'intervient avant l'établissement d'un relevé contradictoire de l'existant et la signature du procès-verbal correspondant avec l'Administration. Ce relevé comprend la vérification du caractère non porteur des ouvrages à déposer ; toute intervention sur un élément porteur est exclue sans étude et validation formelle.
- **Études d'exécution et échantillons :** les plans d'exécution, notes techniques, échantillons, fiches techniques et le prototype d'assemblage d'un poste sont soumis au visa et à l'agrément de l'Administration avant toute fabrication.
- **Phasage et maintien du service au public :** le titulaire soumet un planning de phasage à l'approbation de l'Administration, intervient par zones, isole la zone de travaux par un cloisonnement provisoire et maintient en permanence un cheminement sécurisé pour les usagers. Les travaux bruyants ou poussiéreux sont réalisés hors des heures d'ouverture au public lorsque l'Administration l'exige.
- **Réseaux existants :** toute intervention sur les réseaux est précédée de leur consignation ; les raccordements au tableau électrique et à la baie informatique existants sont réalisés avec l'accord de l'Administration. Chaque lien informatique est certifié, avec rapport de mesures.
- **Sécurité incendie :** les équipements de sécurité incendie situés dans l'emprise sont maintenus en fonctionnement pendant les travaux puis remis en service de manière contrôlée, avec procès-verbal de vérification.
- **Matériaux et équipements :** de premier choix ou équivalents approuvés par l'Administration.
- **Déchets et nettoyage :** les déchets et gravats sont évacués à la décharge publique autorisée ; les lieux sont nettoyés en fin de chantier.
- **Essais et réception :** le titulaire réalise les essais de l'ensemble des installations, lève les réserves et remet un dossier de recollement (plans conformes à l'exécution, schémas électriques, synoptique informatique, fiches techniques, rapports de certification et procès-verbaux d'essais), en version papier et numérique.
- **Garantie :** le titulaire garantit les ouvrages, fournitures et installations réalisés contre tout vice ou défaut pendant une durée de **trois (3) ans**, à compter de **la date du fin de travaux**
- **Exigence de résultat :** à l'issue des travaux, le hall d'accueil est entièrement opérationnel selon l'organisation cible décrite à la rubrique 2 : guichets, box et bureaux équipés ; postes de travail alimentés et raccordés au réseau informatique ; éclairage, aération, climatisation, signalétique et

équipements de sécurité incendie en état de fonctionnement ; box de préaccueil filtrant installé à l'emplacement validé.

10. REMISE DES DEVIS ET ATTRIBUTION

Date et heure limites de réception des devis : le Lundi 23 novembre 2026 à 10 h 00.

Les devis des concurrents sont générés, **signés électroniquement** et déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, en renseignant le prix unitaire de chaque article. Conformément à l'article 44 de l'arrêté n° 1692-23, ils mentionnent l'identité et l'adresse du concurrent, son numéro d'inscription à la taxe professionnelle, son relevé d'identité bancaire et, le cas échéant, son numéro d'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale ou à un autre régime de prévoyance sociale.

Le devis porte sur l'ensemble des lots et sur la totalité des articles du bordereau des prix-détail estimatif ; les devis partiels ne sont pas admis.]

Le justificatif de la caution est transmis dans le délai et selon les modalités indiqués à la rubrique 7.

Les devis sont examinés et le bon de commande est attribué dans les conditions prévues à l'article 45 de l'arrêté n° 1692-23, au concurrent ayant présenté le devis le moins-disant et ayant confirmé son offre.

La soumission au présent avis d'achat vaut acceptation de l'ensemble des exigences techniques et contractuelles ci-dessus ainsi que des pièces jointes au présent avis.

Fait à El Jadida, le 09/11/2026

Le Maître d'Ouvrage

Direction Provinciale des Impôts
EL JADIDA
Le sous-Ordonnateur Suppléant
Signé: Mohamed TATE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS
Service Provincial des Ressources
1
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA